

le Grand **Autunois Morvan**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (à partir de la question 1a), Mmes Cathy NICOLAO, Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°C), MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1b), MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°3d), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°C), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jan ROEDOE, suppléant (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot (à partir de la question B), Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey (jusqu'à la question n°4d), Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS, à partir de la question 1a), Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière (jusqu'à la question n°2d), Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE , délégué de La Tagnière (jusqu'à la question n° 2e), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesves (jusqu'à la question n° 3c), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 2a), M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°3a), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, (jusqu'à la question n°3c), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°2a), Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, M Gilles LAMALLE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, Mme Véronique PROST, Jean-Louis MARTIN, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à M Métin ALBAYRAK, M Eric MARCHAND à Mme Françoise ANDRE, M Rémy REBEYROTTE à Mme Cathy NICOLAO, M Patrick RYON à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Véronique PACAUT, Mme Francette GYBELS à Mme Monique GATIER, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°3d), Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°C), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M René LOBET, M Jean-Baptiste PIERRE à M Nicolas MULLER, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE (à partir de la question 2d), M Gérard TREMERAY à M Louis BASDEVANT (à partir de la question n°3a), M Jean-Louis PORCHERET à M Emile LECONTE.

A – Désignation du secrétaire de séance.

Le conseil communautaire a désigné Monsieur Anatole SAGOT en tant que secrétaire de séance.

B – Approbation des procès verbaux des conseils communautaires du 9 mars, 30 mars et 7 avril 2021.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les procès verbaux ci-dessus.

C - Compte rendu des actes accomplis.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu des actes accomplis.

1-FINANCES**a) Compte de Gestion 2020.**

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2020.

b) Comptes Administratifs 2020.**Compte administratif 2020 budget principal CCGAM.**

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2020 de la CCGAM, faisant ressortir les résultats de clôture suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget principal CCGAM	-148 950,01	4 301 143,46	4 152 193,45

Compte administratif 2020 – budget annexe des salles évènementielles

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget annexe des salles évènementielles de la CCGAM, faisant ressortir les résultats de clôture suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budgets annexes CCGAM			
Salles évènementielles	-187 271,32	197 032,63	9 761,31

Compte administratif 2020 – budget annexe du SPANC

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget annexe du SPANC, faisant ressortir les résultats de clôture suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budgets annexes CCGAM			
SPANC	40 010,69	152 989,75	193 000,44

Compte administratif 2020 – budget annexe de l'abattoir

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget annexe de l'abattoir, faisant ressortir les résultats de clôture suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
Abattoir	-936 667,18	128 664,97	-808 002,21

Compte administratif 2020 – budget annexe des Immeubles Productifs de Revenus

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget annexe des IPDF, faisant ressortir les résultats de clôture suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
Immeubles productifs de revenus	13 774,99	94 360,79	108 135,78

Compte administratif 2020 – budget annexe de l'aérodrome

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget annexe de l'aérodrome, faisant ressortir les résultats de clôture suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
Aérodrome	26 869,89	1 170,96	28 040,85

Compte administratif 2020 – budget annexe des Zones d'activité Economique

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget annexe des ZAE, faisant ressortir les résultats de clôture suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
ZAE	154 529,47	110 042,20	264 571,67

Compte administratif 2020 – budget annexe de la salle Jean Genet

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget annexe de la salle Jean Genet, faisant ressortir les résultats de clôture suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
Salle Jean Genet	-11 288,89	31 299,74	20 010,85

Compte administratif 2020 – budget annexe GEMPAI

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget annexe GEMAPI, faisant ressortir les résultats de clôture suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
GEMAPI	-510 097,38	150 184,17	-359 913,21

2-ADMINISTRATION GENERALE

a) Modification des statuts Communautaires.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité 1 abstention (Mme Françoise DURIAU), les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan,

b) Modification de l'intérêt communautaire.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les modifications de l'intérêt communautaire.

c) Validation du pré-contrat CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, Madame la Présidente ou son représentant à signer le protocole d'accord et tous documents s'y référant, pour engager la Communauté de Communes du Grand Autunois dans une démarche en vue de l'élaboration d'un Contrat de Transition Ecologique avant la fin de l'année 2021

d) Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune (SMABVD).

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le projet des nouveaux statuts du SMABVD annexé à la présente délibération qui prévoient :

1 L'extension du périmètre d'intervention du SMABVD aux EPCI suivants :

- 1 La Communauté de Communes Pouilly-en-Auxois et Bligny sur Ouche pour le périmètre de ses communes inclus dans le bassin versant de la Dheune : ANTHEUIL, AUBAINE, BESSEY-EN-CHAUME et CUSSY-LA-COLONNE ;
- 2 La Communauté de Communes Rives de Saône pour le périmètre de ses communes incluses dans le bassin versant de la Dheune : AUVILLARS-SUR-SAONE, BAGNOT, BROIN, LABERGEMENT LES SEURRE et MONTMAIN ;
- 3 La Communauté de Communes Sud-Côte-Chalonnaise pour le périmètre de ses communes inclus dans le bassin versant de la Dheune : CHATEL-MORON, MARCILLY-LES-BUXY, SAINT-MARTIN-D'AUXY et VILLENEUVE-EN-MONTAGNE.

2 L'extension du périmètre d'intervention du SMABVD aux communes du bassin versant non encore incluses :

- 1 Pour la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud, s'ajoute aux quarante-huit communes déjà incluses dans le périmètre d'intervention du SMABVD, le territoire des communes de SANTOSSE et VAL-MONT, qui fait partie intégrante du bassin versant de la Dheune ;
- 2 Pour la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, s'ajoute aux vingt-trois communes déjà incluses dans le périmètre d'intervention du SMABVD, le territoire des communes de FUSSEY, MAGNY-LES-VILLERS et VILLERS-LA-FAYE, qui fait partie intégrante du bassin versant de la Dheune ;
- 3 Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon s'ajoute aux onze communes déjà incluses dans le périmètre d'intervention du SMABVD, le territoire des communes de ALUZE, BOUZERON, CHAMILLY, CHARRECEY, JAMBLES, RULLY, SAINT-MARD-DE-VAUX et SAINT-SERNIN-DU-PLAIN, qui fait partie intégrante du bassin versant de la Dheune ;
- 4 Pour la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines, s'ajoute aux trois communes déjà incluses dans le périmètre d'intervention du SMABVD, le territoire des communes de ECUISSES, LE BREUIL, MONTCHANIN, SAINT-FIRMIN, SAINT-JULIEN-SUR-DHEUNE, SAINT-LAURENT D'ANDENAY, SAINT PIERRE DE VARENNES et TORCY, qui fait partie intégrante du bassin versant de la Dheune ;
- 5 Pour la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, s'ajoute à la commune déjà incluse dans le périmètre d'intervention du SMABVD, le territoire des communes de Couches, Créot, Dracy-les-Couches, Epertully, Saint Gervais sur Couches, Saint-Martin-de-Commune, Saint-Maurice-les-Couches et Saisy ; qui fait partie intégrante du bassin versant de la Dheune ;
- 6 Pour la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse, s'ajoute aux quatre communes déjà incluses dans le périmètre d'intervention du SMABVD, le territoire des communes de ECUELLE, qui fait partie intégrante du bassin versant de la Dheune.

e) Convention de partenariat avec la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne.
Monsieur Louis BASDEVANT ne prenant pas part au vote, le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la signature de la convention avec la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne.

3-DADT

a) Fonds Régional des Territoires - Modification du règlement d'application local.
Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification du règlement d'application local pour le Fonds Régional Territorial délégué, en instaurant un montant plafond pour l'achat des véhicules de 15.000 €.

b) Avenant n° 2 à la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche Comté et d'autorisation d'intervention à la CCGAM pour le Fonds Régional des Territoires.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- validé le principe d'avenant à la « convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche Comté et d'autorisation d'intervention à la Communauté de Communes du Grand Autunois pour le Fonds Régional des Territoires » pour permettre un soutien encore plus massif aux entreprises qui investissent sur notre territoire malgré la crise sanitaire de la Covid-19,
- approuvé la mobilisation complémentaire d'un montant de 35.870 € en crédits d'investissement sur le Budget de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan au titre du Fonds Régional Territorial, dont la communauté de Communes aura la charge par délégation d'octroi du Conseil Régional de la Bourgogne Franche Comté,
- pris acte que ce Fonds Régional des Territoires pour le territoire du Grand Autunois Morvan bénéficiera d'un abondement complémentaire de 71.740 € en crédits d'investissement par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté,
- approuvé l'avenant n° 2 à la « convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche Comté et d'autorisation d'intervention à la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan pour le Fonds Régional des Territoires ».

c) Attribution de subventions FISAC.

Le conseil communautaire a attribué, à l'unanimité, la subvention suivante dans le cadre du dispositif FISAC :

1°) Aides à l'investissement :

Garage Payen à Etang sur Arroux : 8.221,00 €

d) Attribution de subventions FRT (Fonds Régional des Territoires) en fonctionnement et en investissement.

Le conseil communautaire a accordé, à la majorité, 2 abstentions (Mme Andrée MENARGUEZ et M Patrick LAUFERON), un montant de subvention de :

- . 94.664,10 € en investissement
- . 5.700,00 € en fonctionnement pour de l'aide à la trésorerie
- . 26.000,00 € en fonctionnement dans le cadre des actions collectives.

e) Modification des attributions de subventions FRT de fonctionnement votées en mars 2021.

Le conseil communautaire a annulé, à l'unanimité, l'attribution des subventions de fonctionnement aux entreprises ayant cessé leur activité, ce qui représente un montant d'annulation de 3.800€.

4-SCOLAIRE - PERISCOLAIRE

a) Règlement périscolaire 2021-2022.

Le conseil communautaire a adopté, à la majorité, 1 abstention (Mme Christine CANON), le nouveau règlement des inscriptions aux services périscolaires précisant les modalités d'organisation et les tarifs afférents aux services périscolaires, année 2021/2022.

b) Appel d'offres ouvert relatif au service de transport d'élèves sur le temps méridien.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, le lancement de l'appel d'offres ouvert relatif au service de transport d'élèves sur le temps méridien.

c) Appel d'offres ouvert relatif au service de transport d'élèves pour les activités pédagogiques, sportives et culturelles.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, le lancement de l'appel offres ouvert relatif au transport des élèves dans le cadre des activités pédagogiques, sportives et culturelles sur le temps scolaire

5-DSTA

a) Modification du périmètre du site Natura 2000.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a émit un avis favorable à la proposition d'extension du site Natura 2000 « Forêt de ravin et landes du vallon de Canada, barrage du Pont du Roi ».

**VU POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE
L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

A Autun, le 25 Mai 2021
La Présidente
Marie-Claude BARNAY

